

# L'INNOVATION, UNE SOURCE de richesses à protéger

De plus en plus d'entreprises font appel aux conseils en propriété intellectuelle afin de protéger leurs inventions et innovations, mais aussi les valoriser et créer de la richesse. Le point avec ***Yvette Ramos, ingénieure et gérante de la société suisse du groupe NOVAIMO Aivazian Moreau.***



**Yvette Ramos**

## **Bio express**

Yvette Ramos est ingénieure de l'École Polytechnique Féminine (1992) en France, et titulaire d'un MBA en gestion du changement et des technologies de l'IAE d'Aix-En-Provence (2002). Elle a débuté sa carrière comme chef de projet dans l'industrie (Schlumberger, Ascom) avant de devenir Directrice Générale d'une société de production électronique basée à Genève, Suisse. Avec plus de vingt-cinq années d'expérience professionnelle, Yvette Ramos est, aujourd'hui, gérante d'un cabinet de conseil en propriété intellectuelle à Genève, en Suisse. Elle met, par ailleurs, ses compétences au service d'agences techniques des Nations unies (Union Internationale des Télécommunications, Organisation Mondiale de la Météorologie) et de la Banque mondiale pour des projets de développement des pays les moins avancés (PMAs). Elle est aussi active dans différentes associations d'ingénierie (Femmes Ingénieures, Swiss Engineering) et a été, récemment, élue vice-présidente, en charge des relations extérieures, du réseau INWES, le réseau international des femmes ingénieures et scientifiques.

## **Quel est le cœur de métier de Novaimo ?**

Depuis plus de 10 ans, nous proposons un accompagnement global dans le domaine de la propriété intellectuelle en France et en Suisse. Nous ne nous concentrons pas uniquement sur la question technique et/ou

juridique. Notre but est de comprendre la stratégie globale d'une entreprise afin de lui apporter une réponse cohérente, dans une relation de proximité et de confiance.

Depuis le lancement de notre activité en 2007, nous avons développé de nouveaux services

liés à la propriété intellectuelle (PI), par exemple le conseil en stratégie PI, en planification stratégique, en valorisant des portefeuilles de brevets, etc. Quand une entreprise se développe, elle doit pouvoir s'appuyer sur sa vision et développer ainsi sa stratégie tout en prenant en compte les aspects d'innovation, de protection de celle-ci et donc de propriété intellectuelle.

## **Comment cela se traduit-il en termes d'accompagnement ?**

Concrètement, et c'est très simple : nous mettons notre expertise au service de nos clients. Nous nous focalisons essentiellement sur le domaine des brevets, qui porte sur les inventions définies juridiquement comme des solutions techniques aux problèmes techniques.

En partant de textes ou de schémas techniques souvent fournis par les propres inventeurs, nous allons rédiger le document juridique appelé demande de brevet d'invention.

Au-delà de la rédaction, nous proposons aussi un accompagnement sur la stratégie de l'entreprise pour déposer mais aussi protéger les inventions en France ou à l'étranger notamment grâce à notre réseau de confrères basés aux États-Unis, en Chine, au Japon, en Corée du Sud, ou encore en Inde...

## **Quels sont les principaux enjeux liés à la propriété intellectuelle ?**

À l'échelle mondiale, la France est un pays assez innovant. L'enjeu est de valoriser notre compétence nationale et de soutenir l'économie française en protégeant nos inventions. Il s'agit aussi de conserver la propriété intellectuelle des technologies développées en France et d'en maîtriser le



L'équipe Novaimo.

développement commercial afin d'en récolter les fruits.

D'ailleurs, les PME doivent aussi penser à mettre en place une stratégie de propriété intellectuelle à la fois cohérente et performante.

**Quels sont les sujets autour de la question de la propriété intellectuelle auxquels les entreprises doivent être plus particulièrement vigilantes ?**

Contrairement aux grands groupes, les PME restent moins sensibles à cette question, car

généralement elles ne disposent pas des moyens requis pour gérer ce volet. Très souvent, quand nous les approchons, nous faisons attention au budget à allouer. L'enjeu est de pouvoir s'appuyer sur une vision à long terme pour créer de la richesse et générer de la valeur ajoutée.

Le brevet d'invention est, en effet, au croisement non seulement de la technique et du juridique, mais aussi du marketing et du commercial. L'un des buts de notre intervention est que le client développe une vigilance

globale sur l'ensemble de ces sujets.

Si la politique d'innovation en France permet de protéger la propriété industrielle, les ingénieurs ne sont pour autant pas tous et tous conscients de la valeur d'un brevet. Je pense qu'un rapprochement entre l'industrie et les écoles d'ingénieurs contribuerait à renforcer la culture de l'innovation et promouvoir le travail de nos entreprises et de nos industries. C'est aussi un moyen de favoriser le développement de visions plus ambitieuses sur le long terme.

**Et pour conclure, un conseil à nos lecteurs ?**

La propriété intellectuelle est une arme très puissante qui permet d'interdire à un tiers de commercialiser une invention développée par une autre société. Encore aujourd'hui, de nombreuses entreprises préfèrent ne pas avoir de brevet, à cause des coûts engendrés. C'est une erreur stratégique qui peut avoir des répercussions graves sur l'entreprise et coûter des millions d'euros de préjudice.

Je recommande vivement aux entreprises de s'entourer d'un bon conseil en propriété industrielle, partenaire essentiel pour protéger ses innovations, et de chercher à travailler en étroite collaboration avec ce partenaire. ×

**NOUS CONTACTER**

*NOVAIMO – GROUPE AIVAZIAN-MOREAU  
ActiTech 8 – 60 avenue Marie Curie  
Archamps Technopole  
74166 Saint Julien En Genevois Cedex –  
France*

*Tél: +33 4 50 36 16 16 – Fax +33 4 26 03 02 31  
[www.aivazian-moreau.com](http://www.aivazian-moreau.com)*



**GROUPE  
AIVAZIAN  
MOREAU**